



Avril 2016

## Rapport inter-inspections sur le fonctionnement des DDI en 2014:

***Tout va bien...  
...mais pas tant que ça !***

Après que nous ayons obtenu la présentation du bilan des inspections conduites en DDI en 2012 et 2013 lors du CT des DDI du 17/11/2014 (voir nos analyses dans le compte-rendu [ici](#)), la synthèse de l'exercice 2014 a été transmise aux organisations syndicales (consultable [ici](#)).

Son examen a été inscrit à l'ordre du jour du prochain CT des DDI.

Un bilan dressé à l'aune de 22 rapports d'inspection réalisés dans 11 DDT(M), 3 DDCS, 3 DDPP et 5 DDCSPP, suivant une logique affichée de « *représentativité statistique (type et taille de DDI, répartition territoriale)* ».

Un bilan établi suivant une feuille de route fixée par l'administration (devant sans doute imposer une dose de méthode Coué tant l'écart existe parfois entre constats glaçants et appréciations de synthèse rassurantes), et que FO tient à replacer dans le cahier des charges qui est le sien pour l'État territorial (remis en février 2015 au SGG et consultable [ici](#)).

Un bilan qui n'engage pas l'administration, qui engage encore moins les organisations syndicales – d'autant que les rapports concernant les DDI inspectées n'ont que rarement été présentés dans les instances locales –, mais qu'il nous semble intéressant de confronter à nos propres analyses.

Avec à la clé des points de convergence ou de désaccord...

...et des points de vigilance quant à la nature de certaines propositions !

**L'occasion pour FO de réaffirmer ses revendications pour la défense des agents, des missions et des services, et pour le rétablissement d'un dialogue social digne de ce nom !**

# **Exigence n°1 de FO : pour un État présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République !**

## **Affirmations du rapport :**

« La relation des DDI avec le niveau central se renforce, mais reste d'une qualité inégale »

« Le constat global qui ressort des rapports examinés permet d'avancer l'hypothèse que l'on assisterait, depuis environ deux ans, à un rétablissement de circuits directs entre les administrations centrales et les DDI. Deux séries de critiques, qui peuvent sembler contradictoires, continuent cependant à être portées sur cette relation. »

« Pour une partie des DDI relevant du panel, il est estimé que cette relation a été altérée par la RÉATE [...] »

« Les auteurs de ces rapports mettent notamment en évidence les inconvénients liés à l'absence de dialogue direct entre le niveau ministériel décisionnel et le niveau départemental dédié à la déclinaison opérationnelle des politiques publiques. Au demeurant, cette absence de dialogue porterait aussi préjudice à la fluidité des remontées du terrain sur les difficultés ou sur les dysfonctionnements liés à la mise en œuvre de ces politiques. »

## **Analyse de FO :**

Ce constat du rétablissement de circuits directs entre administration centrale et DDI, dont on pourrait déjà discuter de l'effectivité, date de 2014. Or, les dernières circulaires du SGG vont clairement dans le sens d'une volonté de coupure dogmatique, le seul interlocuteur des administrations centrale affiché étant le préfet de région !

FO avait obtenu fin 2011 le principe d'un document annuel précisant la vision consolidée des attentes formulées vis-à-vis des DDI. Sans avoir laissé le temps de faire mûrir ce dispositif, il a été supprimé en 2013... no comment !

## **Affirmations du rapport :**

« Le niveau régional joue son rôle à l'égard des DDI et le partage de compétences est désormais considéré comme clair. Les relations entre niveau régional et départemental se sont à cet égard stabilisées, même si elles sont jugées perfectibles. »

## **Analyse de FO :**

Là aussi, si le constat dressé dans le rapport peut être largement discuté à l'aune des situations réelles, la perspective dressée par les impacts de la réforme territoriale ne peut qu'amener une déstabilisation dans des situations qui auraient eu tendance à se clarifier depuis 2010.

## **Affirmations du rapport :**

« C'est à l'égard de certaines DRJSCS que les attentes du niveau départemental sont les plus fortes : la DRJSCS apparaît parfois plus comme une instance de répartition des moyens que comme une instance de pilotage ; les groupes de travail régionaux regroupant les référents métiers par programme ou par politique publique ne donnent pas partout satisfaction aux DDCCS(PP). »

## **Analyse de FO :**

FO ne voit aucun lien logique de ce constat avec la création des OVNI DRDDJSCS... mais qui serait capable d'y trouver une quelconque logique de service public ?

## **Affirmations du rapport :**

« Le partage de certaines missions entre plusieurs structures continue à poser problème », avec des exemples donnés en matière de logement ou de sécurité routière.

### **Analyse de FO :**

Si une partie du constat peut être partagé, son origine puise sa source à la fois dans les gènes même de la Réate et dans la propension de certains préfets à vouloir « diviser pour mieux régner » en jouant du mécano-administratif. Par ailleurs, partir du principe que certains sujets soient partagés entre directions constitue une anomalie, relève de la méconnaissance du caractère transversal de nombre de politiques publiques !

FO exclut toute solution conduisant à regrouper sous ce motif de nouvelles missions en préfecture notamment, et exige au contraire que les DDI soient renforcées pour conduire les missions qui leur ont été attribuées par le décret du 3 décembre 2009.

### **Affirmations du rapport :**

*« En ce qui concerne les réseaux métier, dont l'animation relève du niveau régional, les rapports réalisés en 2014 et 2015 confirment qu'ils fonctionnent. Les DDI y sont bien intégrées. »*

*« Enfin, l'appui national pour l'exercice de la compétence métier est parfois jugé insuffisant, notamment en matière de formations et d'harmonisation des prestations selon les ministères ou de notes d'accompagnement des procédures. »*

### **Analyse de FO :**

FO partage l'importance de reconstitution de réseaux métiers mis à mal à la mise en place de la Réate, par volonté de certains de couper le niveau départemental de tout réseau ministériel. Mais le travail de reconstruction est encore immense et rendu difficile par la modularité des organisations décidées sous contrainte de moyens, rendant illisible la cartographie des compétences et métiers en interne d'une DDI à l'autre (d'une même famille y compris).

D'où une difficulté par exemple à (re)mettre en place des formations de prise de poste calibrées sur un public désormais non-homogène.

On peut aussi largement s'interroger sur la capacité des directions régionales en fusion dans le cadre de la réforme territoriale à maintenir et développer des réseaux métiers sur leur périmètre (en nombre d'acteurs à animer et d'un point de vue purement logistique et financier...).

**Exigence n°2 de FO : pour un État qui ne soit pas réduit à de seules fonctions régaliennes !**

**et**

**Exigence n°3 de FO : pour un État simplificateur...  
...mais pas dérégulateur !**

### **Affirmations du rapport :**

*« Aucune des DDI de l'échantillon ne mentionne de missions indispensables auxquelles il aurait fallu renoncer. Toutes assurent leurs fonctions régaliennes. »*

*« Les situations de dégradation dans l'exercice des missions concernent prioritairement les conditions de leur mise en œuvre ou encore des fonctions ou des domaines d'activités considérés comme étant périphériques »*

### **Analyse de FO :**

Pour FO, il n'y a pas lieu de se féliciter que les DDI assurent encore (et l'on peut en douter dans les faits au vu des remontées « terrain ») leurs missions « régaliennes » ou « cœur de métier ». Pour FO, les DDI doivent viser et être armées pour assumer l'ensemble des missions et responsabilités qui leur ont été attribués par le décret du 9 décembre 2009 (à retrouver [ici](#) pour les DDT(M), [ici](#) pour les DDCS, [ici](#) pour les DDPP et [ici](#) pour les DDCSPP).

Sauf à considérer que le gouvernement appelle au non respect des décrets...

Non, pour FO, il n'existe pas de mission « périphérique », d'autant moins lorsque les exemples donnés concernent le cœur des politiques à porter sur le territoire : prévention des risques et gestion de crise, contrôles réglementaires, contrôle des opérateurs, portage des politiques nouvelles...

## **Exigence n°4 de FO : pour un État n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice !**

### **Affirmations du rapport :**

« Dans la majorité des DDI visitées, l'organisation n'est pas une juxtaposition des anciens services, même si le plus souvent un seul service est véritablement mixte »

« Dans environ les deux tiers des DDI de l'échantillon, de réelles synergies ont été trouvées entre des secteurs qui relevaient auparavant des directions départementales d'origine. Mais, le plus souvent, un seul service dans une DDI est réellement mixte. »

« [...] quelques rapports semblent montrer que cette articulation (ndr :DREAL/DDT), qui doit fonctionner dans les deux sens, reste insuffisante, avec, comme conséquence, le risque de voir se développer des stratégies de politiques publiques en décalage avec la réalité du terrain ou encore des mises en œuvre sur le terrain qui s'affranchissent des objectifs définis au plan central ou régional. Comme il est dit dans un des rapports, « la DREAL et la DRAAF ont, sans doute comme dans d'autres régions, une propension à « parler programmes », et c'est bien à la DDT de savoir « parler territoire ». Ce risque de décalage vaut, avec des nuances, pour l'ensemble des directions et des DDI. »

### **Analyse de FO :**

Pour FO, la nécessité d'approches interministérielles au plus proche du territoire n'a pas attendu la Réate pour être évidente... et pour exister, à travers par exemple les guichets uniques, les missions inter-services... !

Mais là où la Réate a, de force, intégré dans une même direction plusieurs composantes ministérielles, la RGPP et la MAP ont eu pour effet de priver les DDI de toute capacité de préserver ou mettre en place une réelle capacité de transversalité. Sans parler des coups majeurs portés à la territorialité des DDT(M) en particulier !

Et si des expériences positives ont sans doute été mises en place à la construction des DDI, elles sont pour la plupart menacées, première cible des réductions d'effectifs pour recentrer les moyens sur les fonctions dites « régaliennes », dont l'exercice même s'appauvrit dès lors que les capacités de portage amont et territorial des politiques est mis à mal.

## **Exigence n°5 de FO : pour un État à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales !**

**et**

## **Exigence n°6 de FO : pour un État réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs !**

**et**

## **Exigence n°7 de FO : pour un État que l'on peut encore toucher du doigt... et pas seulement de la souris !**

### **Affirmations du rapport :**

« Les rapports réalisés en 2014 et au premier semestre 2015 sur les DDT ont pratiquement tous été attentifs aux conditions de réalisation du retrait de ces services des prestations dites ATESAT et de celles relatives au droit des sols. Le constat qu'il est possible d'en tirer est que globalement cette transition a été bien gérée. Dans la grande majorité des cas, elle a fait l'objet d'une réflexion et d'une action d'anticipation méthodiques, auxquelles les agents ont été associés. »

## **Analyse de FO :**

Une affirmation qui pourrait prêter à rire si elle ne portait pas sur un sujet social majeur ! Il faudra parler de la capacité d'anticipation de notre belle administration aux agents concernés par la suppression ADS/ATESAT... déjà pour la plupart repositionnés auparavant sur ces missions lors de la suppression des missions d'ingénierie concurrentielle ! Et il faudra venir leur en parler lorsqu'un nouveau coup de rabot viendra toucher le métier dans lequel ils viennent de s'investir...

Et il faudra convaincre les agents que des missions telles que le « nouveau conseil au territoire », qui répond pour partie - mais pour partie seulement selon FO - aux besoins de service public, ne constituera pas le prochain wagon de suppression d'effectifs, ou la prochaine cible de transferts d'ETP vers le MI et d'agents vers les sous-préfectures ! Certains prenant déjà la direction des maisons de l'État à tout faire...

Et pas un mot dans le rapport sur l'effet de la suppression de ces missions sur la capacité des DDT(M) à porter les politiques dont elles sont chargées, ni sur l'impact sur leurs relations avec les acteurs du territoire (sans doute pas questionnés... mais c'est une habitude !).

## **Affirmations du rapport :**

*« Cette transition (ndr : suppression ADS/ATESAT) a conduit à revoir la carte des implantations infra-territoriales. Cette dernière démarche a souvent été articulée avec les perspectives d'évolution des sous-préfectures et la création de maisons de l'État. Dans d'autres cas, les solutions ont été propres aux DDT(M).*

*Ces solutions, qu'elles consistent à intégrer ce qui reste des délégations ou unités territoriales de la DDT dans ces maisons de l'État, autour des sous-préfectures, ou qu'elles reposent sur des solutions endogènes, posent cependant question. »*

*« La pérennisation d'antennes territoriales, réorientées vers des missions de conseil au territoire et intégrées dans les maisons de l'état en création autour des sous-préfectures, présente un intérêt certain pour le maintien d'un lien avec le territoire et les collectivités. mais la faiblesse de l'effectif de ces structures, formé au surplus d'agents exerçant des missions nouvelles et dont les contours restent imprécis, les rend fragiles dans un contexte de réduction des effectifs, ce qui est aussi le cas des sous-préfectures auxquelles elles sont adossées. »*

*« Il apparaît en conséquence souhaitable qu'une réflexion soit menée au niveau national sur les perspectives du réseau infra-départemental des services déconcentrés, afin d'éviter d'une part que ne s'instaurent des situations trop disparates qui seraient un facteur de différences de traitement non justifiées entre territoires et d'autre part que soient choisies des orientations dont la durabilité ne pourrait être assurée. pour être pérenne, ces évolutions doivent correspondre à un cadrage national qui doit être construit et porté à l'échelon central. »*

## **Analyse de FO :**

Après que l'État se soit retiré dans le désordre de nombreuses parties du territoire, il semble commencer à prendre conscience (trop tard ?) des effets induits.

Pour FO, la présence territoriale des DDI n'est pas un luxe mais une condition à l'exercice de leurs missions.

Qu'un cadrage national soit porté, pourquoi pas, mais sous quelle gouvernance et dans quel contexte en termes de moyens en effectifs ?

Une proposition dont on pourrait craindre qu'elle ne fasse qu'habiller la velléité du ministère de l'Intérieur de faire main basse sur ce qu'il reste des agents des DDI hors du siège départemental, en utilisant de maladroites bouées telle l'affichage « ingénierie territoriale » pour sauver les sous-préfectures...

FO s'oppose à tout cadrage national placé sous la seule gouvernance du ministère de l'Intérieur, et demande le cas échéant une concertation en amont dans le cadre du CT des DDI !

FO s'oppose de la même façon à tout cadrage national décidant « d'en haut » la poursuite de la chasse aux implantations territoriales des DDI.



## **Exigence n°8 de FO : pour un État qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide !**

### **Affirmations du rapport :**

« La capacité d'intervenir dans la gestion de crise a été préservée »

### **Analyse de FO :**

FO ne peut en aucun cas souscrire à une telle affirmation, nullement étayée dans le rapport, voire même totalement contradictoire avec nombre de constats tout à fait alarmants y figurant (manque de moyens, perte de compétences, déficit d'organisation...) !

Des constats rejoignant donc certaines des alertes de FO (communiqué sur la gestion de crise consultable [ici](#)) mais débouchant (à dessein ou pour répondre à une commande ?) sur une conclusion totalement contraire ! Sur ce thème en particulier, encore plus que sur d'autres, la politique du « dormez tranquille, tout va bien » ne pourra déboucher que sur des réveils très difficiles ! Lorsque l'État territorial sortira de la théorie des rapports d'inspection pour affronter une crise majeure...

FO réaffirme la nécessité de rétablir et consolider les compétences techniques et moyens des DDI mobilisables en période de crise, de continuer à professionnaliser et clarifier les dispositifs d'astreinte.

## **Exigence n°9 de FO : pour une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire !**

### **Affirmations du rapport :**

« [...]l'absence d'établissement de priorités entre les différentes politiques publiques portées par celles-ci, alors que les DDI n'ont pas les moyens de réaliser l'ensemble des missions à la hauteur des instructions, reporte sur les équipes de direction la définition de ces priorités, ce qui les conduit à exprimer des difficultés dans l'élaboration des choix. Un meilleur ciblage des priorités de la part des administrations centrales pour se mobiliser sur les enjeux du département est souhaité par les DDI.

*La notion même de mission prioritaire n'est pas sans ambiguïté. Le discours sur des missions prioritaires qui se distingueraient de missions non-prioritaires, tout en laissant peu ou prou aux niveaux locaux (départemental et régional) la responsabilité de définir lesquelles sont prioritaires, serait en effet difficilement audible sur le terrain, mettrait en difficulté les agents et comporterait des conséquences à terme sur la gestion de l'adéquation entre les missions et les statuts et corps d'appartenance des agents affectés en DDI : ou bien une tâche doit être effectuée (s'il s'agit d'une mission de contrôle, le taux de contrôle doit alors être adapté à l'objectif poursuivi), ou bien elle doit être abandonnée, et il convient alors d'en tirer les conséquences, en donnant les perspectives nécessaires aux agents qui en sont chargés. »*

### **Analyse de FO :**

Non, pour FO, la définition des missions à porter par les DDI ne doit pas partir de la contrainte des moyens. FO réaffirme les exigences posées dans ses questionnements depuis 2007: « Quels besoins publics ? quelles missions et politiques publiques pour y répondre ? quelle organisation, quels moyens et quels services publics, dans le respect des 3 versants de la Fonction Publique de la République, pour leur mise en œuvre ? ».

C'est à ce prix que sera construit le service public républicain répondant aux enjeux de notre société, notion d'ailleurs très discrète dans le rapport inter-inspections : il faut attendre la page 16 pour trouver le terme « service rendu au public »...

...pour la seule et unique fois !

Révéléateur...

### **Affirmations du rapport :**

*« Si les compétences nécessaires à l'exercice des missions apparaissent encore globalement maintenues, les signes de fragilité, déjà observés lors des rapports de synthèse sur les DDI portant sur 2012 et 2013, se précisent »*

*« La question de l'adéquation entre les missions et les moyens portent plutôt sur les risques de ne pouvoir maintenir ou développer certaines compétences, en raison des rigidités dans la gestion des personnels et des difficultés à mettre en œuvre une GPEEC suffisamment prospective.*

*S'agissant de l'exercice des missions, le maintien de certaines compétences, notamment lorsqu'elles sont détenues par un seul agent, et donc assurées avec un manque réel de disponibilité, alors que dans le même temps, de nouvelles compétences doivent être acquises dans des domaines nouveaux tels que, par exemple, la transition énergétique, nécessite une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences très active. »*

### **Analyse de FO :**

Tout en aboutissant à une conclusion pour le moins mesurée, les constats dressés par le rapport rejoignent les alertes de FO quant à la disparition progressive de domaines de compétences techniques, l'effet de certaines mutualisations sur la capacité des DDI à assumer leurs missions, la difficulté des DDI à prendre en charge les nouvelles politiques à porter.

Par contre, il est scandaleux de mettre sur le compte de supposées rigidités de gestion des agents les difficultés rencontrées, quand elles ont pour origine la Réate elle-même, la gestion des agents par programme et la diminution drastique des effectifs subie par les DDI depuis 2010. Et c'est ici que l'on voit réapparaître le vieux phantasme du fonctionnaire interchangeable à souhait, coupé de son ministère de gestion. En oubliant au passage qu'à vouloir tout lui faire faire, il ne saura plus rien faire... Mais les promoteurs de cette tendance savent-ils ce que font les fonctionnaires, dans toute leur diversité ?

FO dénonce cette affirmation à peine étayée, dont on peut soupçonner qu'elle répond à une commande...

### **Affirmations du rapport :**

*« Pour faire face aux difficultés en matière de maintien des compétences métier, les DDI mettent en œuvre diverses stratégies :*

- une politique de formation, permettant de reconverter les agents issus des secteurs en défaillance ;*
- une politique visant à rester sous les cibles définies en dialogue de gestion, afin de préserver les capacités de recrutement permettant de répondre aux nouveaux besoins ;*
- mais surtout la recherche de solutions dans l'interdépartementalité ou par le recours au niveau régional. »*

### **Analyse de FO :**

Concernant la formation, sujet sur lequel FO avait déjà posé son diagnostic fin 2012 (communiqué consultable [ici](#)), les conditions de réussite passent par :

- restaurer le sens et revaloriser les missions portées par les DDI,
- offrir aux agents, aux cadres et aux structures des perspectives lisibles à moyen terme, et les moyens pour s'inscrire ou mettre en œuvre une politique de gestion des compétences,
- ré-investir au niveau des administrations centrales les parcours de prise de poste en DDI,
- dégager des moyens exceptionnels pour accompagner les évolutions, au niveau financier pour l'accès aux formations et la prise en charge des déplacements, et au niveau des effectifs globaux des DDI via une dotation d'ETP spécifique à la formation,
- replacer les questions de gestion des compétences au premier plan des responsabilités des directions et du dialogue social,
- restaurer la capacité des SG de proximité à piloter une politique de gestion des compétences,
- rendre accessible à tous une offre de formation locale adaptée, tout en mobilisant à bon escient des outils ministériels renforcés.

Force est de constater qu'à ce stade, bien peu de ces conditions sont réunies. Pire, les effets de la réforme territoriale risquent bien de rendre encore plus compliqué l'atteinte du dernier objectif. Concernant la gestion des effectifs, on peut s'étonner de constater que certaines DDI, qui ont déjà perdu 1/3 de leurs effectifs depuis 2010 et mis en place des plans sociaux qui n'en portent pas le nom, puissent se permettre de « viser » sous leur cible en ETP pour soi-disant remplir des besoins nouveaux. Alors même qu'elles ne disposent que de bien peu de lisibilité sur la définition et la pérennité de ces besoins. Cela interroge aussi sur la confiance accordée aux agents en place pour relever de nouveaux défis... mais c'est peut-être aussi l'aveu que le dispositif de formation ne fonctionne pas !

Concernant enfin le recours à l'inter-départementalité ou la mutualisation régionale – dont l'échelle pose question à l'aune des effets de la réforme territoriale –, FO considère qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'un pis-aller face à la fonte des effectifs et compétences mobilisables en DDI. FO est favorable à un travail en réseau des DDI sous pilotage des DR, à la condition que chacune conserve la capacité à intervenir sur l'ensemble de ses champs de compétence.

### **Affirmations du rapport :**

*« Dans plusieurs des DDI étudiées la GPEEC reste globalement à construire, ou au minimum à développer afin d'avoir une vision prospective de l'évolution des effectifs et des compétences associées et pour maintenir un socle suffisant de compétence technique. »*

### **Analyse de FO :**

Comment imaginer construire une GPEEC sans visibilité sur les missions et moyens à court et moyen termes ?

FO demande un engagement pluriannuel sur les missions, moyens et effectifs des DDI.

### **Affirmations du rapport :**

*« Certains secrétariats généraux de DDI sont trop fragiles pour jouer un véritable rôle intégrateur. »*

*« Le bilan des mutualisations en matière de fonctions support, qui étaient pourtant une des raisons ayant présidé à la création des DDI, est un peu décevant. »*

*« De manière générale, les services mutualisés qui ont été créés demeurent fragiles en raison de la composition de leur effectif, dont il apparaît difficile d'assurer le renouvellement. Les diminutions d'effectifs constatés en matière de personnels administratifs, qui découlent de l'absence de coordination entre les différents ministères d'origine de ces agents, amènent à constater des carences dans les fonctions support »*

### **Analyse de FO :**

FO conteste depuis l'origine le principe des chantiers de mutualisation dont le seul objectif est de priver les DDI de leur capacité à constituer des services de plein exercice et couper les personnels de leur ministère. Et dont l'effet est de dégrader le niveau de service auprès des bénéficiaires sans aucunement permettre d'économie d'échelle.

FO réaffirme la nécessité de stopper toute nouvelle opération de mutualisation, et de renforcer les effectifs des services supports des DDI pour leur permettre d'assurer des missions dont la complexification trouve ses sources dans la Réate elle-même !

### **Affirmations du rapport :**

*« L'apport des SIDSIC est très contrasté »*

### **Analyse de FO :**

FO relève que les constats du rapport sont eux très contrastés avec les affirmations de la DIN-SIC...

Un motif de plus pour que FO s'oppose à toute extension du périmètre d'intervention des SIDSIC au niveau régional, via le cheval de Troie « DRDJSCS ».



# Et maintenant, quelles suites à ce rapport ?

## FORCE OUVRIERE met sur la table ses préconisations !

### Pour la défense des missions et services

- Fixer un cap ambitieux et pluriannuel pour les DDI « vu du SGG et des ministères » en déclinaison des différentes DNO ministérielles, en l'absence de toute directive depuis 2013,
- Appliquer un moratoire sur les baisses d'effectifs,
- Décider d'un arrêt des jeux de mécano technocratiques et budgétaires entraînant déstabilisation structurelle et dans la gestion des agents, et notamment :
  - pas de décroisement individuel des missions sécurité routière MEEM->MI,
  - pas de transfert rampant de missions et effectifs en préfecture (bureau environnement) ou sous-préfecture (« ingénierie territoriale »),
- Affirmer le confortement des SG des DDI et mettre un frein aux vellétés de mutualisation inter DDI ou en préfecture,
- Appliquer un moratoire sur les restructurations en cascade et fermetures de sites, et placer la gouvernance des réflexions sur les implantations infra-départementales en dehors du seul ministère de l'Intérieur,
- Mettre en place un observatoire des effectifs et évolution des origines ministérielles dans les SIDSIC, et stopper toute velléité d'extension de leur périmètre d'intervention au niveau régional,
- Maintenir, consolider et développer les compétences et les missions techniques, pour assurer le portage des politiques et assurer la gestion de crise,
- Maintenir le caractère de services de plein exercice des DDI, en appui et complémentarité des préfectures,
- Affecter des crédits et moyens nécessaires à la conduite de projets visant à la mise à niveau du parc immobilier et à son adaptation aux enjeux liés aux enjeux de sécurité, d'accessibilité, de confort d'accueil et d'usage.

### Pour la défense des agents

- Consolider la gestion ministérielle des agents et le rôle des CAP ministérielles, garantes de la libre construction des parcours professionnels et des compétences, et lieu de réalisation des mobilités interministérielles,
- Stopper toute velléité de bascule supplémentaire d'ETP sur le BOP 333, dans le sillon des SIDSIC,
- Mettre en œuvre un alignement vers le haut (action sociale, rémunérations, gestion...), sur le mieux disant ministériel, dans le sens d'une gestion ministérielle maintenue et améliorée, et non pas dans le sens d'une gestion interministérialisée et banalisée,

- Arrêter de faire rimer interministérialité avec recul généralisé, la question du nombre de cycles de mobilité constituant un premier test majeur pour FO !
- Recadrer les velléités de prise en main RH de certaines PFRH, comme par exemple en matière de recueil des besoins en formation court-circuitant la chaîne hiérarchique et les entretiens professionnels,
- Rappeler la bonne application des textes "frais de déplacement" face aux refus de principe de certaines directions d'appliquer la possibilité d'aller au delà des forfaits, ou bien de demander des justificatifs irrégulièrement,
- Rappeler la bonne application des textes "astreintes", face aux velléités de certaines directions de détourner les textes pour étendre le périmètre de l'astreinte de décision au delà des chefs de service.

### **Sur le fonctionnement des instances et le dialogue social**

- Sur la méthode de travail du CT des DDI :
  - halte à la gestion des sujets au fil de l'eau et à l'instabilité des agendas qu'on a connue en 2015 !
  - fixation d'un calendrier de travail thématique par semestre pour le CT et le CHSCT,
- Sur le fonctionnement des instances en général (y/c locales): redonner des marges de manœuvre à des instances bien souvent considérées comme des chambres d'enregistrement,
- Sur le CHSCT des DDI : établir une feuille de route ambitieuse, et conduire des expertises externes pour tout projet structurel telle que la mise en place des DRDJSCS,
- Consolider le bilan social des DDI en intégrant les demandes de FO,
- Mettre fin à un certain nombre de dérives locales dénoncées par FO, notamment en matière de droits syndicaux ou délivrance des autorisations d'absence liées aux instances nationales (y/c CAP), ou de situations locales problématiques.

**FO, première organisation syndicale au sein des DDI,  
demande des actes forts en faveur des agents en DDI !**